



Véhicule incendié et frais de gardiennage

Par **Neo83**, le **08/02/2019** à **00:12**

Bonjour,

Je me trouve dans une situation délicate et inédite pour moi que je permets d'exposer, en tentant d'être succinct, ici.

- Dans la nuit du 31 au 1er janvier 2019 : Incendie criminel de mon véhicule garé (correctement) sur la voie publique (La Seyne sur Mer) entraînant sa destruction totale ;
- 2 janvier 2019 : J'appelle mon assistance (dont je me rends compte au passage qu'elle est une entité distincte de mon assurance F. souscrite) afin de déclarer le sinistre, donner le lieu exact de survenu et les informer qu'un article est paru dans le journal Var Matin et qu'une enquête de police serait en cours (car une dizaine d'autres voitures au même endroit seraient aussi concernées). La personne au téléphone (plateforme téléphonique, vous appelez à dix reprises vous avez affaire à dix personnes distinctes) me demande – à mon grand étonnement – ce qu'ils doivent faire du véhicule. Je lui réponds que ce n'est pas mon métier et qu'ils en fassent ce qu'habituellement il doit être fait dans ce cas ;
- 5 janvier 2019 : Je porte plainte dans la gendarmerie la plus proche de chez moi qui transmet le dossier à la police de la ville concernée (La Seyne sur Mer) ;
- 7 janvier 2019 : Je réussis enfin après des heures d'attente au téléphone (vacances scolaires ?) à avoir l'assurance au téléphone pour leur déclarer le sinistre pour lequel je ne serai pas indemnisé car au tiers minimum ;
- 4 février 2019 : Je récupère une lettre en RAR d'un garage m'informant que mon véhicule a été remorqué et stocké chez un garagiste (Six-Fours) à la demande de la police le 24 janvier 2019 et que des frais de remorquage (335€) et de gardiennage (13 jours à 36€TTC la journée soit 468€) s'appliquent ;
- 5 février 2019 : Je rappelle l'assistance pour savoir comment cela se fait que le véhicule n'a pas été pris en charge et ils me répondent qu'ils attendaient un appel de ma part pour savoir ce qu'ils devaient faire du véhicule ! Ils règlent tout de même 200€ au garagiste de frais de

remorquage et me disent qu'ils ne peuvent rien de plus ;
- Même jour : Appel au commissariat qui semble-t-il ne peut rien faire non plus.

Questions :

Comment cela se fait-il que la police, sachant très bien que des frais me seront appliqués, sachant qu'ils ont dû recevoir ma plainte en règle avec toutes mes références, ne m'a contacté avant de prendre cette décision (ou pour l'enquête tout simplement) et ce quelque 20 jours après ma plainte ?

N'y a-t-il pas une enquête dans ce genre de cas d'infraction collective qui fait que mon véhicule est pris en charge par la justice pour d'éventuels besoins que j'ignore ?

La police et l'assureur ou l'assistance ne sont-ils pas censés se mettre en contact d'une manière ou d'une autre, à un moment ou un autre, dans cette affaire ?

Pourquoi l'assistance ne sait a priori pas faire son travail quand on le lui demande et ne sait nous informer correctement sachant qu'en tant que particulier n'étant pas habitué à vivre cela, on s'en remet à eux ?

Existe-t-il un moyen ou un recours légal et/ou sûr pour se soustraire à ces frais exorbitants qui se rajoutent chaque jour un peu plus (36€ contre 8 à 12€ en moyenne par jour de gardiennage tout de même) et dont je ne me sens - sauf preuve du contraire – absolument non responsable car ayant effectué toutes les démarches dans les temps ?

D'avance merci pour ceux qui auront pris le temps de me lire et a fortiori de me répondre (honnêtement).

Par **chaber**, le **08/02/2019** à **07:51**

bonjour

[citation]7 janvier 2019 : Je réussis enfin après des heures d'attente au téléphone (vacances scolaires ?) à avoir l'assurance au téléphone pour leur déclarer le sinistre pour lequel je ne serai pas indemnisé car au tiers minimum ; [/citation]Vous vous êtes assuré sans connaître vos garanties?

Une lecture de votre contrat vous aurait répondu

[citation]me demande – à mon grand étonnement – ce qu'ils doivent faire du véhicule. Je lui réponds que ce n'est pas mon métier et qu'ils en fassent ce qu'habituellement il doit être fait dans ce cas ; [/citation]lecture de votre contrat

Les sociétés d'assistance ont mission de remorquer le véhicule au garage agréé le plus proche (ou chez le dépanneur) qui appliquera des frais de gardiennage avec forfait de remboursement fixé au contrat ou chez votre garagiste habituel s'il est dans le rayon géographique.

[citation]La police et l'assureur ou l'assistance ne sont-ils pas censés se mettre en contact d'une manière ou d'une autre, à un moment ou un autre, dans cette affaire ? [/citation]la police a enregistré la plainte immédiatement
l'assureur n'a pas à intervenir puisqu'il n'y a pas garantie
l'assistance a fait son travail de remorquage.

[citation] 4 février 2019 : Je récupère une lettre en RAR d'un garage m'informant que mon véhicule a été remorqué et stocké chez un garagiste (Six-Fours) à la demande de la police le 24 janvier 2019 et que des frais de remorquage (335€) et de gardiennage (13 jours à 36€TTC la journée soit 468€) s'appliquent ; [/citation]vous auriez pu vous inquiéter du sort de votre épave dans les jours qui ont suivis le sinistre. Négligence de votre part
En contradiction avec votre dernier paragraphe.

[citation]D'avance merci pour ceux qui auront pris le temps de me lire et a fortiori de me répondre (honnêtement).

[/citation]les bénévoles répondent honnêtement en fonction de leurs connaissances ou des recherches effectuées ou d'une formation professionnelle

Par **morobar**, le **08/02/2019** à **17:46**

Bonjour,

En complément j'ai l'habitude de fréquenter les sociétés (il n'y en a pas 50 d'ailleurs) d'assistance, et il faut donc relever à chaque fois le numéro de dossier et le cas échéant le nom de l'interlocuteur.

Même si en général le traçage du dossier est assez simple, ces éléments de référence donnent plus de poids à vos propos ou à la compréhension erronée des réponses.